

PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 21 NOVEMBRE 2023

DÉLIBÉRATION N° B.2023-78

Création d'outils de communication et de vulgarisation sur la Charte Forestière de Territoire (CFT) 2022-2027

Date de la convocation
14/11/23

Le 21 novembre 2023 à 9h30, le Bureau Syndical légalement convoqué, s'est réuni à Treignac (19), sous la présidence de Monsieur Philippe BRUGERE.

Collège Régional

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total des voix
BARAT Geneviève	X				
CAVITTE Pascal					
DELIBIT Sandra					
MICHON Marie-Hélène		SALVIAT Gérard	X		
PLAZANET Mélanie		SAVIGNAC Sylvie	X		
SERRE Françoise					
TOTAL = 6 x 2 voix chacun	1	2	2	3	6

Collège Départemental

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19 ARFEUILLERE Christophe					
CORNELISSEN Jacqueline		POUYAUD Bernard	X		
PETIT Christophe			X		
23 DEFEMME Catherine					
MARTIN Valéry					
87 LARDY Brigitte		BRUGERE Philippe	X		
TOTAL = 6 x 2 voix chacun	0	2	3	2	4

Collège Intercommunal et Communal

Communautés de Communes

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
HCC BRUGERE Philippe	X				
VMM SAVIGNAC Sylvie	X				
CGS NICOUX Renée	X				
PV BOSDEVIGIE Jean-Pierre	X				
TOTAL = 4 x 1 voix chacun	4	0	0	4	4

Communes

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19 BOUDIN Olga					
HORNEBECK Catherine		LAHAYE Françoise	X		
MIGNAUT Thomas					
POUYAUD Bernard	X				
23 MAGRIT Gilles					
MOUNAUD Patrick	X				
SALVIAT Gérard	X				
87 LAHAYE Françoise	X				
TOTAL = 8 x 1 voix chacun	4	1	1	5	5
TOTAL EPCI et communes	8	1	1	9	9

Participaient également à la réunion des salariés du PNR :

Madame Juliette GIOUX (Directrice)
Monsieur Guillaume RODIER (Responsable du pôle Gestion de l'Espace)
Monsieur Olivier HUET (Responsable administratif)



CODE PROJET : 5205 Charte forestière 2021-2027

Charte de Parc 2018-2033 :

Axe 2 – Millevaches, territoire en transition

Valoriser les ressources en accompagnant les mutations de la société et de son environnement

Orientation 5 : Stimuler la production et la valorisation des ressources locales

Mesure 22 : Préserver et gérer la ressource forestière et son environnement

Mesure 36 - Organiser la communication

Contrat de Parc 2023 – 2026 : FICHE ACTION N°4.7 : MESURES DE LA CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE

Le rapporteur expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'Article L. 333-1 du Code de l'environnement relatif aux Parcs naturels régionaux ;

Vu la délibération n°2016.3162 en date du 19 décembre 2016 du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine définissant la politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux ;

Vu le décret n° 2018-1247 du 26 décembre 2018 portant classement du parc naturel régional de Millevaches en Limousin (région Nouvelle-Aquitaine)

Vu les statuts du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc naturel régional de Millevaches en limousin ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération n°C.2023-10 en date du 11 avril 2023 du Comité syndical approuvant le Contrat de Parc 2023-2026 ;

Vu la délibération n°2023.1018.SP en date du 12 juin 2023 du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine approuvant les Contrats de Parcs naturels régionaux 2023-2026 ;

Vu la délibération n°C.2021-18 du Comité syndical du 14 septembre 2021 concernant la délégation d'attribution au Bureau syndical et au Président ;

Considérant

- La Charte 2018-2033, et notamment les mesures 22 et 36.
- La Charte Forestière de Territoire 2022-2027, en particulier l'action E4.A2.

Contexte :

Dans le cadre de ses actions sur la thématique « forêt », le Parc naturel régional de Millevaches en Limousin (PNR ML) a mené en 2022 un diagnostic de territoire « forêt et filière bois » (document en ligne), accompagné d'enquêtes auprès de la filière mais aussi auprès du grand public. Ce diagnostic a été structurant pour conduire le PNR ML et ses partenaires à la rédaction d'une Charte Forestière de Territoire sur 2022-2027, signée par 36 partenaires représentant l'intégralité de la filière forêt/bois et des acteurs de la société civile.

Dans une volonté de porter à connaissance des éléments de ce diagnostic et de la Charte Forestière de Territoire, la création de supports de vulgarisation permet d'avoir des outils visuels et physiques d'échanges avec les habitants, les professionnels et les administrations du territoire. Par ailleurs au-delà du fait que le porté à connaissance et la vulgarisation des situations de la forêt, ses usages et ses enjeux soient intégrés dans une opération visée par le Charte Forestière de Territoire, il s'agit d'une demande des habitants du PNR ML et d'un sujet largement discuté lors des phases de concertations sur la période 2021 – 2022.

Que ce soit lors d'évènements organisés par le Parc ou par les signataires de la CFT (ateliers techniques, animations grand publics ou scolaire, fêtes, manifestations, ...), ces supports de vulgarisation aideront

à une meilleure compréhension des projets menées par le PNR ML et des actions mises en œuvre pour répondre aux enjeux du territoire.

Description du projet :

1. Le PNR ML organise ou participe régulièrement à des évènements durant lesquels un stand présentant divers outils de communication sur les Parc et ses actions sont déployés (prospectus, magazines, jeux, cartes postales, posters, banderoles, ...).

Les supports de communication appelés kakemonos (bannière étroite et verticale) sont déjà employés pour communiquer sur d'autres projets du PNR ML et se révèlent à la fois très efficaces pour synthétiser des projets qui peuvent apparaître comme complexes et très pratiques lors de leur manipulation (facilité de déploiement et protection sur la durée).

Ce projet prévoit la création de deux kakemonos servant à illustrer ce qu'est la CFT sur le territoire du PNR ML :

- le premier définit ce qu'est une CFT et met en avant les processus qui ont mené à son élaboration
- le second synthétise les enjeux de la filière forêt-bois sur territoire et identifie les partenaires de la CFT

Plan de financement des Kakémonos :

Dépenses		Recettes			
Items	Montant (TTC)	Contrat Parc (programmation 2021)		Autofinancement	
		Taux	€	Taux	€
Kakémonos (x2)	400 €	50%	200 €	50%	200 €

2. La création d'un fascicule visant à vulgariser le diagnostic de territoire à l'origine de la Charte Forestière en cours, tout en permettant d'approfondir la présentation du territoire, ses enjeux et les actions mises en œuvre.

Prévu au format A4 sur une vingtaine de page, ce livret sera richement illustré (photos, dessins, infographies, ...) et proposera une réinterprétation de ces documents aujourd'hui uniquement destinés à un public technique et averti en vue d'obtenir un contenu vulgarisé accessible au plus grand nombre.

Plan de financement du livret CFT

Dépenses		Recettes			
Items	Montant (TTC)	Contrat Parc (programmations cumulées 2021 et 2023)		Autofinancement	
		Taux	€	Taux	€
Livret CFT (illustrations, rédaction, mise en page, reprographie)	14 500 €	50%	7 250 €	50%	7 250 €

Le plan de financement global des opérations de communication pour la Charte Forestière de Territoire est le suivant :

Dépenses		Recettes			
Items	Montant (TTC)	Contrat Parc		Autofinancement	
		Taux	€	Taux	€
Kakémonos (x2)	400 €	50%	200 €	50%	200 €
Livret CFT (illustrations, rédaction, mise en page, reprographie)	14 500 €	50%	7 250 €	50%	7 250 €
Total	14 900 €	50%	7 450 €	50%	7 450 €

Proposition :

Il est proposé aux membres du Bureau :

- De valider le principe d'une communication spécifique à la Charte Forestière de Territoire 2022-2027 par la création de 2 kakémonos et d'un livret de vulgarisation dédié au grand public
- De valider le plan de financement prévisionnel
- D'autoriser le Président à :
 - o Solliciter les financements correspondants au plan de financement prévisionnel ;
 - o Prendre toute décision concernant la passation et l'exécution de la présente action et à engager les dépenses correspondantes ;
 - o Signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération ;
 - o Engager la procédure de commande publique permettant la réalisation des prestations prévues dans cette action, et signer tous les documents correspondants ;
 - o Prendre toute décision concernant cette opération.

- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice concerné, au chapitre correspondant.

LE BUREAU SYNDICAL,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Au vu des visas et considérants,
Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- De valider le principe d'une communication spécifique à la Charte Forestière de Territoire 2022-2027 par la création de 2 kakémonos et d'un livret de vulgarisation dédié au grand public
 - De valider le plan de financement prévisionnel
 - D'autoriser le Président à :
 - o Solliciter les financements correspondants au plan de financement prévisionnel ;
 - o Prendre toute décision concernant la passation et l'exécution de la présente action et à engager les dépenses correspondantes ;
 - o Signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération ;
 - o Engager la procédure de commande publique permettant la réalisation des prestations prévues dans cette action, et signer tous les documents correspondants ;
 - o Prendre toute décision concernant cette opération.
- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice concerné, au chapitre correspondant.

Collèges	Valeur voix	Présents	Votants	Voix pour	Voix contre	Abstention
Régional = 6	2	1	3	6		
Départemental = 6	2		2	4		
Communes = 8	1	4	5	5		
EPCI = 4	1	4	4	4		
TOTAL = 24		9	14	19		

Fait et Délibéré en Séance, les jours, mois et an ci-dessus
Pour Extrait certifié conforme
Le Président, Philippe BRUGERE

Le Président certifie que la présente
délibération a été transmise en
Sous-préfecture d'Ussel (19) au titre
du contrôle de légalité le 08.12.23
Et qu'elle a été affichée le 08.12.23



REÇU LE
08 DEC. 2023
SOUS-PRÉFECTURE D'USSEL
(CORRÈZE)

